



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2025-07

Séance du 20 février 2025 à 18 h 30

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt février à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le quatorze février, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Nombre de Membres

Afférents au CC : 36

En exercice : 24

Ayant pris part à la
délibération : 32

Présents : Monsieur Sylvian CALS, Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Alain HERNANDEZ, Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Claude ROQUES, Monsieur Christophe MOREL, Madame Christiane ENJALBERT, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Marie-Claude ROLLAND, Monsieur Jean-François COMBELLES, Madame Marie-Line CLUZEL, Monsieur Raoul DE RUS, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Frédéric GAU, Monsieur Henri VIAULES, Madame Françoise HOULES, Monsieur Pascal THIERY, Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Fabrice MARCUZZO, Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Monsieur Pierre CALVIGNAC, Monsieur Bernard TROUILHET.

Excusés donnant procuration : Madame Isabelle SOULET donnant procuration à Monsieur Alain BARRAU, Madame Sylvie BASCOUL donnant procuration à Monsieur Claude ROQUES, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA donnant procuration à Monsieur Henri VIAULES, Monsieur Alain BOYER donnant procuration à Monsieur Pascal THIERY, Madame Véronique LACROIX donnant procuration à Madame Françoise HOULES, Madame Sarah TRENTI donnant procuration à Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Nathalie FABRE donnant procuration à Monsieur Pierre CALVIGNAC, Madame Anna CALS donnant procuration à Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE.

Excusés : Monsieur Rémi ROUQUETTE, Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Madame Virginie BOU.

Secrétaire de Séance : Monsieur Henri VIAULES.

Objet de la délibération : Développement économique - ZAE de Lomers : Travaux de viabilisation - Demande de subvention auprès de l'Etat - DETR 2025

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'au regard d'engagements écrits d'entreprises ayant un besoin prégnant d'acquérir du foncier pour construire un bâtiment adapté à leur accroissement d'activité, il convient à présent d'achever la viabilisation de 1,8 hectare restant à la commercialisation (lots de 2 900 à 6 000 m²) sur la Zone d'Activité Économique (ZAE), sise route Vieille d'Albi à Lomers, et ce dans le cadre du permis d'aménager déposé dernièrement auprès des services de l'État.

C'est en continuant à accueillir des activités industrielles et artisanales sur ce site que la Communauté de Communes contribue à créer et maintenir de l'emploi, renforce l'attractivité de son territoire, conforte son économie résidentielle dans le respect de son environnement et consolide l'image de l'ensemble des acteurs économiques du Centre Tarn.

Le montant global prévisionnel de l'opération (travaux et maîtrise d'œuvre) s'élève à 674 143,06 € HT.

L'aménagement des zones d'activité étant éligible à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), il est proposé de solliciter à ce titre une aide auprès de l'Etat.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

État - DETR 2025 (30 %)	202 242,92 €
Communauté de communes (70 %)	471 900,14 €
TOTAL	674 143,06 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver le plan de financement prévisionnel susvisé, de lancer l'opération, de solliciter la subvention la plus importante possible auprès de l'État - DETR 2025 et autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents utiles à cet effet.

Envoyé en préfecture le 21/02/2025

Reçu en préfecture le 21/02/2025

Publié le 26/02/2025

ID : 081-200034049-20250220-2025_07-DE

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme,

Communauté
Communes
entre Tamn

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE



Le Secrétaire de séance,

Henri VIAULES

